

## Modalités des traitements effectués sur vos données par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Moselle en application de l'article 14 du RGPD

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, l'immatriculation des entrepreneurs et des artisans au répertoire national des entreprises (RNE) et répertoire national des métiers (RNM) ne s'effectue plus directement auprès du réseau des chambres des métiers et de l'artisanat, mais s'effectue par l'intermédiaire du guichet unique de l'Institut national de la propriété industrielle (INPI).

Ce changement implique, que les chambres des métiers et de l'artisanat ne collectent plus les données à caractère personnel directement auprès des entrepreneurs et artisans mais les reçoivent de l'INPI.

Par le présent document, et en application de l'article 14 du RGPD, nous vous informons des modalités des traitements effectués sur vos données.

En outre, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Moselle conserve certaines attributions, notamment celles mentionnées à l'article 321-5 du code de l'artisanat. Les traitements de données à caractère personnel qui découlent de ces attributions sont effectués sur le fondement de l'exécution d'une mission d'intérêt public, conformément à l'article 6, e) du RGPD. Pour ces traitements de données, vous disposez d'un certain nombre d'information et de droit dont vous pouvez prendre connaissance dans la politique de confidentialité de la CMA Moselle accessible sur le site internet de la chambre à l'adresse : <https://www.cma-alsace-moselle-grandest.fr/moselle/mentions-legales>

Vous disposez entre autres d'un droit d'opposition conformément à l'article 21 du RGPD.

De plus, la chambre des métiers et de l'artisanat de la Moselle peut être amenée à partager les données à caractère personnel des entrepreneurs et artisans qu'elle accompagne :

- Conformément à l'article R321-10 du code de l'artisanat, la CMA Moselle est autorisée à partager vos données à caractère personnel à des tiers notamment des collectivités territoriales, uniquement dans le cadre de la promotion du secteur de l'artisanat. Conformément à la législation en vigueur, vous disposez d'un certain nombre de droit notamment d'un droit d'opposition.
- Conformément à leur mission de centralisation, la CMA Moselle est autorisée à partager vos données à caractère personnel à la CMA France et à la CMAR

Grand-Est. Conformément à la législation en vigueur, vous disposez d'un certain nombre de droit notamment d'un droit d'opposition.

- Conformément à ses missions de service public, la CMA Moselle peut partager vos données à caractère personnel à des sous-traitants notamment, la société Qualitest dont la mission est d'administrer des enquêtes. Conformément à la législation en vigueur, vous disposez d'un certain nombre de droit notamment d'un droit d'opposition.
- Conformément au code des relations entre le public et l'administration, la CMA Moselle peut partager vos données à des collectivités territoriales pour de l'information ou de la consultation.
- Enfin, la CMA Moselle peut, dans certains cas, partager vos données à caractère personnel à des « tiers autorisés » c'est-à-dire des autorités publiques ou auxiliaires de justice qui peuvent accéder à certaines données conformément à une autorisation légale.

Si vous souhaitez des informations complémentaires, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Moselle à l'adresse : [dpo.cma-moselle@dposystem.fr](mailto:dpo.cma-moselle@dposystem.fr)